

Newsletter N° 17 - Décembre 2009

Le e-bulletin de la Plateforme des collectivités locales ACP est un bulletin électronique d'informations produit tous les trois mois par la Plateforme des collectivités locales ACP (ACPLGP - ACP Local Government Platform). L'éditeur de ce bulletin invite les lecteurs à faire des commentaires et fournir des informations sur la question des collectivités locales au niveau de leurs organisations, des autorités locales et de leur pays. Ce bulletin est également accessible via le site web de la Plateforme au <http://www.acplgp.net>.

Programme thématique 'Autorités locales dans le développement' - Appel à propositions - Date limite de soumission de la Note succincte : 25/02/2010

L'appel à propositions 2009 pour le programme thématique acteurs non étatiques et autorités locales (ANE-AL) est publié¹. Cet appel à propositions combine les deux années budgétaires 2009 et 2010. Par conséquent, aucun appel à propositions spécifique ne sera publié pour le budget 2010. Ceci est un appel 'restreint' : dans un premier temps, les demandeurs doivent soumettre seulement une note succincte de présentation pour évaluation. Par la suite, les demandeurs dont les notes succinctes de présentation auront été présélectionnées seront invités à soumettre un formulaire complet de demande.

L'enregistrement préalable dans la base de données en ligne PADOR (Potential Applicant Data On-Line Registration)² est **obligatoire** pour les demandeurs et leurs partenaires.

Cette fois, le programme a été divisé en deux : un pour les ANE et un autre pour les AL vu le caractère spécifique des AL. Pour rappel, ce programme a trois objectifs mais les autorités locales ACP ne sont éligibles qu'à l'Objectif 1, i.e. actions dans les pays partenaires y compris les ACP, avec deux catégories d'interventions : par pays et multi pays.

L'information qui suit concerne uniquement l'Objectif 1

Objectif général : Soutien aux actions de développement à mettre en œuvre par les AL en étroite collaboration avec les communautés locales et les groupes de population les plus vulnérables, en vue de promouvoir la mise en place d'une société mettant l'accent sur les principes d'intégration et d'autonomie dans les pays partenaires.

Budget :

- Intervention par pays : 18.350.000 Euro (dont 8.150.000 pour les pays ACP)
- Intervention multi pays : 18.900.000 Euro (dont 9.261.000 pour les pays ACP et Cuba)

Activités : Toutes les actions dans le cadre de l'Objectif 1 (par pays et multi pays) doivent être basées sur une initiative des partenaires locaux et doivent garantir leur participation à tous les stades de la mise en œuvre des actions. Les actions proposées par les AL de l'UE doivent être basées sur un partenariat établi et effectif avec des organisations locales dans chaque pays partenaire où l'action se déroule. En outre, **toutes les actions doivent comprendre un élément de renforcement des capacités.**

Éligibilité : tous types d'autorités locales ou associations de AL de pays partenaires, y compris des pays ACP, où l'action se déroule, sont éligibles. Les acteurs non étatiques des pays partenaires où l'action se déroule sont éligibles comme partenaires. Les Ministères de Santé ou d'Education ou des départements décentralisés de ces Ministères peuvent également agir comme partenaire local. Les AL de l'UE peuvent être considérées comme éligibles uniquement si l'action est basée sur une initiative des partenaires locaux et garantit leur participation à tous les stades de la mise en œuvre des actions.

Intervention par pays (action se déroulant dans un seul pays).

Pour l'intervention par pays, la publication des appels à propositions est prévue durant le premier semestre 2010. Ils seront gérés au niveau local par les délégations CE.

Objectif global : renforcement des AL des pays partenaires comme pré-condition pour une société plus équitable, ouverte et démocratique, ainsi que le renforcement de leur capacité pour fournir des services à leurs citoyens, et en particulier les groupes les plus défavorisés de la population.

¹ <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1261484757045&do=publi.detPUB&searchtype=AS&Pgm=7573847&aoet=36538&cnt=7573876&depub=&orderby=upd&orderbyad=Desc&nbPubliList=15&page=1&aoref=129200>

² http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_en.htm

Résultats attendus :

- Capacité accrue des AL pour renforcer leur participation dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable ;
- Changements dans les politiques et pratiques du gouvernement envers les AL en faveur de leur implication dans le processus de développement ;
- Meilleur accès aux services sociaux des sections les plus pauvres de la population et participation accrue de ces groupes dans les processus de prise de décision, y compris particulièrement les groupes marginalisés et vulnérables.

Pays éligibles : 17 pays ACP sont éligibles

Pays éligibles	Montant de la subvention (Euro)	Site des délégations CE
Burundi *	500.000	
Cap Vert	200.000	http://www.delcpv.ec.europa.eu/
République Dominicaine	500.000	http://www.deldom.ec.europa.eu/
Haïti	750.000	http://www.delhti.ec.europa.eu/fr/index.htm
Côte d'Ivoire	750.000	http://www.delciv.ec.europa.eu/
Kenya	500.000	http://www.delken.ec.europa.eu/
Mauritanie	500.000	http://www.delmrt.ec.europa.eu/
Mozambique	300.000	http://www.delmoz.ec.europa.eu/
Namibie	500.000	http://delnam.ec.europa.eu/home.htm
Niger	250.000	http://www.delner.ec.europa.eu/
RCA	350.000	http://www.delcaf.ec.europa.eu/
Rwanda	400.000	http://www.delrwa.ec.europa.eu/
Sénégal	500.000	http://www.delsen.ec.europa.eu/
Sierra Leone	450.000	http://www.delsle.ec.europa.eu/en/index.htm
Togo	150.000	http://www.deltgo.ec.europa.eu/
Zambie	750.000	http://www.delzmb.ec.europa.eu/
Zimbabwe	800.000	http://www.delzwe.ec.europa.eu/
Total	8.150.000	

* Pour Burundi l'appel à propositions sera lancé et géré localement. Comme la délégation CE de ce pays ne possède pas de site web, vous devez les contacter directement et vérifier régulièrement le site de EuropeAid à : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

Règle de co-financement : le taux maximum de la subvention CE ne peut excéder 90% du coût total éligible pour les AL des pays partenaires et 75% pour les AL de l'UE

Taille de la subvention : minimum 20.000 Euro et maximum 1.000.000 Euro

Durée de l'action : minimum 12 mois et maximum 60 mois

Intervention multi pays (actions dans au moins 2 pays partenaire). L'appel à propositions a été publié et la date limite de soumission de la note succincte est le 25/10/2010. Priorité sera donnée aux actions ciblant les pays les mois avancés (PMA), en particulier ceux qui ne sont pas inclus dans la liste des pays éligibles pour les opérations par pays. L'appel à propositions est géré par le siège de la CE à Bruxelles.

Objectif global : Améliorer la capacité des AL des pays partenaires à s'engager dans les processus locaux, nationaux et internationaux de prise de décision.

Priorités à :

- Actions visant à améliorer les conditions de vie des populations et correspondant traditionnellement au mandat, aux responsabilités statutaires, à la compétence et à l'expertise des AL, telles que l'aménagement du territoire, la gestion des zones métropolitaines, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, la gestion des déchets, la planification urbaine stratégique, la prévention des risques, la fiscalité locale et la gestion des finances locales, les transports publics, la promotion de l'économie (y compris le commerce équitable), la lutte contre le chômage et le développement d'activités génératrices de revenus, des services sociaux publics comme la santé préventive, l'éducation, la culture, le développement durable ainsi que la valorisation du patrimoine humain et culturel. Une attention particulière sera accordée aux actions fournissant une prestation de services ou une prestation de services dans des environnements problématiques ou difficile d'accès.

- Des actions favorisant le renforcement de la participation citoyenne, à travers les interactions entre les autorités locales et la population locale, ainsi que leurs organisations communautaires, dans la conception et mise en œuvre des plans de développement local participatif/budget participatif, y compris des actions visant à développer et renforcer les réseaux d'AL/ANE (Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud) ;
- Des actions visant le renforcement des capacités des autorités locales et d'associations de gouvernements locaux au niveau national, régional ou international, notamment à travers des formations d'élus et des équipes cadres, afin de : i) améliorer les capacités des AL dans les domaines mentionnés dans les deux premiers points ; et ii) accroître la participation des AL aux stratégies de poursuite des OMD, de développer un agenda d'aide plus efficace, ainsi que des actions visant à améliorer la reconnaissance des AL en tant que partenaires en matière de politiques de développement régional et d'intégration.
- Des actions visant à appuyer les échanges d'expériences entre AL et/ou associations d'AL, à renforcer les partenariats, les associations et les réseaux (Nord-Sud et Sud-Sud) d'AL, en particulier les associations ou réseaux transnationaux dans les pays partenaires, notamment dans le cadre d'actions dans les domaines mentionnés dans les deux premiers points.

Résultats attendus :

- Nombre accru d'échanges transnationaux, instauration de la confiance, activités de mise en réseaux et de coordination entre AL (Nord-Nord ou Sud-Sud) ;
- Croissance dans l'appui aux AL pour leur implication dans les processus de développement global et régional et de dialogues et/ou dissémination de bonnes pratiques au niveau global ou régional et réplique au niveau national ou local.
- Des initiatives et projets avec une dimension supranationale peuvent apporter une valeur ajoutée vis-à-vis des programmes nationaux et soutien accru aux populations locales et leur implication dans les processus d'intégration régionale

Règle de co-financement : le taux maximum de la subvention CE ne peut excéder 90% du coût total éligible pour les AL des pays partenaires et 75% pour les AL de l'UE

Taille de la subvention : minimum 500.000 Euro et maximum 1.500.000 Euro

Durée de l'action : minimum 24 mois et maximum 60 mois

Facilité énergie ACP-UE II - Appel à propositions - Date limite de soumission de la note succincte : 01/02/2010

L'appel à propositions pour la Facilité énergie ACP-EU II est publié³. C'est un appel 'restreint' (voir plus haut). L'enregistrement préalable dans la base de données en ligne PADOR (Potential Applicant Data On-Line Registration)⁴ est **obligatoire** pour les demandeurs et leurs partenaires.

Objectif global : Accès aux services énergétiques dans la perspective de la lutte contre le changement climatique et l'atteinte des OMD et des objectifs du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) sur l'énergie.

Objectifs spécifiques : Il y a deux objectifs spécifiques qui correspondent chacun à une composante de l'appel à propositions :

- **Composante 1 :** Accroître l'accès aux services énergétiques modernes, abordables et durables pour les populations pauvres des zones rurales et périurbaines, en se concentrant sur les solutions d'énergie renouvelable et les mesures d'efficacité énergétique.
- **Composante 2 :** Améliorer la gouvernance et les cadres réglementaires dans le secteur de l'énergie aux niveaux régional, national et local, en particulier celles qui visent à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Résultats attendus :

- Fourniture améliorée de services énergétiques modernes et durables dans les zones rurales et périurbaines
- Une coopération régionale renforcée sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
- Des capacités renforcées pour les acteurs clés de l'énergie

³ <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1261493699188&do=publi.detPUB&searchtype=AS&Pgm=7573837&aoet=36538&cnt=7573876&debpub=&orderby=upd&orderbyad=Desc&nbPubliList=15&page=1&aoref=129364>

⁴ http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_en.htm

- Le développement d'un environnement favorable, en particulier pour l'investissement du secteur privé. Le secteur privé peut être un acteur clé pour les investissements dans l'énergie et les partenariats publics-privés sont nécessaires. Pour cette raison, il est nécessaire de créer un cadre institutionnel et réglementaire adéquat, qui assure un contexte d'investissement stable permettant des activités de long terme pour des sociétés privées.
La collaboration avec les Banques de développement est également recherchée, essentiellement comme cofinanceurs de projets. Contribuer à l'investissement du secteur privé dans le secteur de l'énergie est clé pour le succès de cette Facilité, et dans le même temps, les initiatives des ONG seront supportées dans les cas où elles apportent une valeur ajoutée.

Priorité :

Composante 1 :

- Priorité sera donnée aux **énergies renouvelables** et aux **solutions décentralisées**, en cohérence avec les objectifs de développement des pays partenaires. L'usage de combustibles n'est cependant pas exclu lorsque les considérations de durabilité le demandent (par exemple combustibles ménagers ou développement de solutions hybrides). Tous les projets doivent être durables et respecter des critères pertinents en termes d'impacts sociaux, économiques et environnementaux.
- L'**efficacité énergétique** sera également une priorité, qui peut être traitée sous l'angle de l'utilisation durable des ressources locales (usage efficace de la biomasse dans un foyer de cuisson, foyers améliorés, ...) mais aussi dans la perspective de gestion améliorée des systèmes énergétiques.
- On recherchera l'investissement et la participation du **secteur privé** et des banques dans le secteur de l'énergie, notamment en appuyant la réduction des barrières à cette participation.
- On encouragera les **schémas innovants** d'un point de vue technique, managérial et financier, en particulier ceux qui se prêtent à une démultiplication aux niveaux national et régional.

Composante 2 :

- La priorité sera donnée aux initiatives qui contribueront à la mise en place de cadres adéquats pour augmenter l'accès aux services énergétiques dans une perspective de réduction de la pauvreté et pour développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Répartition indicative des fonds par composante :

Composante 1 : 80% des fonds maximum

Composante 2 : 20% des fonds minimum

Le montant indicatif global à disposition est de 100.000.000 Euro.

Taille des subventions :

	Composante 1	Composante 2
Montant minimum : Euro	500.000	200.000
Montant maximum : Euro	2.500.000	1.500.000

Une subvention ne peut pas excéder 75% du total des coûts éligibles de l'action.

Éligibilité : Parmi d'autres acteurs, les organismes publics nationaux, locaux et régionaux des pays ACP ayant une personnalité juridique distincte de l'État ACP concerné sont éligibles.

Durée : Maximum 48 mois.

Localisation : Dans un ou plusieurs pays ACP.

Types d'interventions :

Composante 1 :

- Projets ou composantes de projets d'investissement qui présentent une claire dimension rurale. Types de projets d'investissement :
 - Desserte en électricité des populations dispersées dans des zones isolées.
 - Electrification de centres secondaires ruraux.
 - Accès des populations pauvres des zones périurbaines.
- Actions qui cherchent à promouvoir l'investissement local ainsi que des activités de micro-finance.
- Des initiatives de la société civile, y inclus des approches novatrices, destinées à fournir des services énergétiques de base pour les pauvres qui en sont privés.

Composante 2 :

- L'appui aux pays ACP pour prioriser les questions énergétiques dans leurs PRSP et Plans nationaux de Développement durable.
- Actions pour la préparation des programmes d'investissement sectoriels visant la fourniture d'énergie pour les pauvres, en particulier pour son usage productif.

- L'appui à des processus multisectoriels et pluriels, de manière à identifier les besoins en matière d'énergie dans les programmes sectoriels et à encourager les synergies entre actions afin de rencontrer ces besoins.
- Le renforcement des cadres légaux et institutionnels du secteur de l'énergie et la capacité de mise en oeuvre et de gestion, y inclus la révision de la législation, des structures institutionnelles et la mise en oeuvre des réformes potentielles; la décentralisation et le développement des responsabilités locales et de la capacité des gouvernements locaux.
- L'appui au dialogue aux niveaux local, national et régional afin de promouvoir la participation active de tous les acteurs au processus de réforme; l'appui aux structures de gouvernance qui encouragent activement les communautés et/ou le secteur privé à participer et travailler en partenariat avec les gouvernements locaux et les fournisseurs de services énergétiques.
- La réalisation de programmes d'éducation qui permettent de comprendre l'importance d'un bon usage de l'énergie, la gestion de la demande et les mesures d'efficacité énergétique.
- Le renforcement de la capacité des différents acteurs pour préparer des projets, y inclus l'établissement de mécanismes pour la préparation de lignes directrices et de documents standard pour les appels d'offres et les contrats.
- La formation et le renforcement de capacités, aux niveaux local, national et régional; l'appui à la constitution de réseaux et au partage des connaissances entre acteurs des ACP aussi bien qu'entre partenaires ACP et européens.
- L'appui à des jumelages Nord-Sud et Sud-Sud entre compagnies d'énergie et autorités nationales, régionales et locales responsables des questions d'énergie dans le but de renforcer les capacités et de promouvoir les compétences managériales et les approches innovantes.
- L'appui aux centres de compétence ACP en matière d'énergie et développement.

Assises de la Coopération décentralisée : Autorités locales et régionales pleinement intégrées dans la politique de développement de l'UE - Bruxelles, 2 décembre 2009

Quelque 300 représentants d'autorités locales et régionales du monde entier ont rencontré leurs homologues de l'UE dans le cadre des premières "Assises de la coopération décentralisée", afin de s'assurer que leur contribution de plus en plus importante au développement soit reconnue.

Les discussions ont essentiellement porté sur l'efficacité de l'aide, l'importance de l'énergie pour le développement durable et la meilleure manière d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des soins de santé. Cette manifestation, organisée conjointement par le CdR et la Commission européenne, était une occasion importante pour les autorités locales et régionales de souligner combien leur position est unique pour encourager la création de réseaux de coopération entre les différentes communautés locales et les régions des pays du Nord et du Sud.

Contexte

Le 8 octobre 2008, la Commission européenne a publié une communication intitulée "Les autorités locales: des acteurs en faveur du développement", qui reconnaissait que les autorités locales et régionales apportent une valeur ajoutée unique aux processus de développement. Elle suggérait aussi que les autorités locales jouent un rôle essentiel pour mobiliser les différents acteurs et les faire travailler ensemble, générant ainsi une démarche participative en vue de la réalisation des objectifs de développement qui leur sont communs.

Trois nouveaux objectifs, à atteindre sous l'égide du Comité des régions, étaient annoncés :

- L'élaboration d'un *Atlas de la coopération décentralisée*, qui devrait permettre de connaître les programmes et initiatives mis en oeuvre par les autorités locales et régionales européennes dans le domaine de la coopération au développement. Cet instrument est présenté lors des assises;
- La mise en place d'un dialogue politique qui prendra la forme de conférences et de discussions entre tous les niveaux d'autorité. La réunion du 2 décembre en est la première manifestation;
- La création d'un portail Internet qui essaierait de faire correspondre les compétences et les capacités avec les besoins, permettrait des discussions dans le cadre de forums et fournirait des informations sur les fonds européens et sur les stratégies par pays. Son lancement est prévu pour la mi-2010.

Les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur cette communication, adoptées en novembre 2008, reconnaissent le rôle croissant et la valeur ajoutée des autorités locales dans la politique de coopération au développement.

Tout en soulignant la contribution particulière des autorités locales et régionales, le Comité des Régions reconnaît dans son avis adopté en avril 2009 la nécessité d'harmoniser les activités de coopération à tous les niveaux et appelle à progresser dans l'intégration de ces autorités dans les politiques de développement et de

coopération. Par ailleurs, le Comité des Régions s'engage dans ce document à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser, en collaboration avec la Commission européenne, la conférence annuelle sur la coopération décentralisée.

Dans certains pays de l'UE, tels l'Espagne, les autorités locales et régionales fournissent déjà 15 % de toute l'aide publique au développement. En raison de leur expérience en matière de gestion des services et des politiques au plus proche des citoyens, elles peuvent apporter des formes d'aide qui sont particulièrement bien adaptées aux besoins des communautés locales. Il existe 91 000 autorités locales et près de 1 150 autorités de niveau intermédiaire ou régional en Europe.

Nouvelles de l'UE

- **Un nouveau site Internet pour améliorer la coopération au développement.** La Commission européenne lance Capacity4dev.eu, un site Internet interactif conçu pour améliorer la coopération au développement de l'Europe. Ce site permettra à l'ensemble des acteurs du développement d'échanger leurs vues et leurs bonnes pratiques à propos de l'action menée par la Commission pour réformer la manière dont elle fournit son expertise par l'intermédiaire d'actions de formation, de recherche, de conseil ou d'assistance technique. Cette réforme a pour objet d'accélérer et d'améliorer l'aide octroyée aux pays en développement. Le lancement du site coïncide avec la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, le samedi 17 octobre. <http://capacity4dev.ec.europa.eu/>
- **Facilité ACP-UE pour l'Eau: appel à propositions.** La Commission Européenne a annoncé la phase deux de la Facilité ACP-UE pour l'Eau, mettant de côté 200 millions d'euros pour faire face aux problèmes de l'eau et de l'assainissement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Elle lancera un appel à propositions au début de 2010. Entre 2004 et 2006, la Facilité pour l'Eau a financé 175 propositions, apportant une contribution de 414,5 millions d'euros sur les 788 millions d'euros qui représentent la totalité des coûts du projet. Depuis 2002, les institutions européennes ont doublé leur soutien au secteur de l'eau et de l'assainissement. Elles dépensent également plus pour l'approvisionnement de base en eau et l'assainissement pour les pauvres - de 22% de l'aide en 2007 jusqu'à 37% en 2009, et relativement moins pour les grands systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Selon l'IEUE, l'Initiative eau de l'UE, les donateurs de l'UE donnent chaque année en moyenne 1 milliard d'euros au secteur de l'eau et de l'assainissement. http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index_fr.htm
- **Comprendre la Décentralisation et comment l'appuyer.** La Commission européenne, comme beaucoup d'autres bailleurs, donne des fonds de plus en plus conséquents pour soutenir la décentralisation et la gouvernance locale dans les pays partenaires. Lors d'un récent séminaire à Bruxelles, environ 40 participants venant de 25 délégations CE étaient rassemblés pour apprendre comment les praticiens du développement peuvent renforcer l'efficacité des actions de la CE dans ce domaine avec des experts du Burkina Faso, France, Madagascar et Mali. Le séminaire de Bruxelles fait suite à deux ateliers pilotes organisés au Nicaragua en 2007 et Mali en 2008 sur « Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers ». EuropeAid E4, en collaboration avec European Centre for Development Policy Management, ont organisé le premier séminaire à Bruxelles du 6 au 10 juillet 2009. Les discussions durant le séminaire se concentraient sur : (1) le concept de la décentralisation ; (2) les défis liés au dialogue politique sur la décentralisation ; (3) les processus de décentralisation dans les états fragiles ; (4) politique de décentralisation et de gouvernance locale ; (5) décentralisation fiscale ; (6) liens entre décentralisation et la réduction de la pauvreté ; (7) les défis opérationnels liés aux approches et instruments de gestion du cycle de projet. http://capacity4dev.ec.europa.eu/understanding-decentralisation-and-how-support-it?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+local_governance_decentralisation+%28Governance%3A+Local+Governance+and+Decentralisation+%29
- **Groupe de travail de DG REGIO sur les territoires ayant des caractéristiques géographiques spécifiques.** DG REGIO a publié un document de travail sur les territoires ayant des caractéristiques géographiques spécifiques. C'est une analyse intéressante des frontières, montagnes, îles, régions peu peuplées ultrapériphériques avec une série d'annexes comprenant des descriptions et des indicateurs. Vous êtes invités à nous envoyer vos commentaires (info@aebr.eu) pour une déclaration commune et/ou directement les envoyer à DG REGIO à regio-papers@ec.europa.eu. Le document est prêt à être téléchargé sur : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/work/2009_02_geographical.pdf

- **L'UE finance 130 projets dans les communautés nigériennes.** Le programme de micro projets financé par l'Union européenne dans 9 états du Delta du Niger (MMP 9) a commencé dans l'état d'Abia avec l'assurance que plus de 130 projets seraient exécutés à travers l'état avant fin 2012 dans le cadre des projets MMP 9 de 9.2 Milliards N octroyés à la région entière du Delta du Niger pour encourager la transparence et la bonne gouvernance dans les communautés rurales.
- **L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE préoccupée par la révision de l'Accord de Cotonou.** L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE s'est réunie du 30 novembre au 3 décembre à Luanda et adopta une série de résolutions. Le changement climatique, la gouvernance globale, la réforme des institutions internationales et l'impact de la crise financière sur les états ACP ont été en haut de l'agenda. L'Assemblée adopta « **La Déclaration de Luanda** » sur la **seconde révision de l'Accord de partenariat ACP-UE**. Ce document souligne les préoccupations et recommandations sur une large gamme de problématiques et reflète la peur croissante parmi les ACP et certains partenaires de l'UE sur l'érosion et l'affaiblissement du statut du partenariat ACP-UE.

***** Annonce

Hon. Charles L. Milupi de la Zambie est le nouveau Co-Président de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE. www.acpsec.org/en/jpa/luanda/pr_27-11-09_e.htm

***** Lecture

* The Role of Public Services in State and Nation building: Exploring Lessons from European History for Fragile States. GSDRC. 2009. What role can public service delivery play in state-building? This article explores lessons from Western European history to argue that the design of public services is a far more political matter than is often recognised. Rather than being a neutral process, a historical review of service provision shows that it has been used as a political tool for building state legitimacy and concepts of nationhood. The paper concludes that donors need to rethink their approaches to service provision in fragile states in light of these findings. www.gsdrc.org/go/display&type=Document&id=3541&source=rss

* Local Governance and Decentralisation. Inwent Newsletter. September 2009. www.dpwg-igd.org/cms/front_content.php?idcat=21

* Partnership for Democratic Governance. Contracting Out Government Functions and Services. Emerging - Lessons from Post-Conflict and Fragile Situations. OECD, African Development Bank.

The ability to deliver essential public services and government functions is a prerequisite for well-functioning, legitimate states. It is also a necessity if states are to meet the most basic needs of their citizens while maintaining security and stability, bringing in foreign direct investment, pursuing poverty reduction objectives and strengthening governance. The second volume of the Partnership for Democratic Governance Series investigates whether 'contracting out' core government functions and services has been conducive to capacity development. <http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?CID=&LANG=EN&SF1=DI&ST1=5KSF09SV5WBX>

* Aid, growth and decentralization. What effect does decentralisation have on aid effectiveness? C. Lessmann and G. Markwardt via Eldis. 2009. Several national and international development agencies consider decentralization initiatives as a main part of their anti-poverty programs. This paper examines whether the federal structure of aid-receiving countries matters in explaining aid effectiveness. Following the decentralization theorem, the devolution of powers should increase aid effectiveness, since local decision-makers are better informed about local needs. At the same time, decentralization has reverse effects, e.g., through coordination problems, excessive regulation, administrative costs and local capture. Using panel data for up to 59 countries covering the period from 1966 to 1997, the study finds that aid is less effective or even harmful in decentralized countries. The main findings are that foreign aid has no significant impact on growth, decentralization has a significant positive impact on growth, and that aid is more effective in centralized countries. Furthermore, they show that decentralized countries receive more development assistance, although the results cast doubt on the appropriateness of decentralization as part of development programs. www.eldis.org/go/display&type=Document&id=45546

* Capacity.org newsletter. Focus on local capacity developers. Local expertise to support people and organisations in developing their capacities is arguably one of the most valuable resources a society can have to boost development. In this issue of Capacity.org the focus is on local capacity developers (LCDs) who 'own' this expertise. LCDs facilitate change, explore new ways of working and help enhance capacity, knowing what long-

Pour toute demande d'information/commentaire/contribution au Newsletter, veuillez contacter :

ACPLGP - Avenue Eugène Plasky, 8/12 - 1030 Bruxelles, Belgique

Tél : +32.(0)2.732.85.62 - Fax : +32.(0)2.742.36.73

Email : platform@acplgp.net - Site web : www.acplgp.net

term development requires. This expertise is usually found among local consultants and NGOs, and in higher education and research institutes. www.capacity.org/en/journal/archives/local_capacity_developers

Pour toute demande d'information/commentaire/contribution au Newsletter, veuillez contacter :
ACPLGP - Avenue Eugène Plasky, 8/12 - 1030 Bruxelles, Belgique
Tél : +32.(0)2.732.85.62 - Fax : +32.(0)2.742.36.73
Email : platform@acplgp.net - Site web : www.acplgp.net